

La corde

Donc la commission du National a clos, par un accord, ses délibérations sur la réforme des finances fédérales. Elle a retenu à son tour la TVA au taux de 6,2%; elle a donné son assentiment pour un allègement substantiel du droit de timbre réclamé par la place financière. Les divergences avec le Conseil des Etats sont faibles. C'est pesé, c'est enlevé.

Le choix du système d'imposition indirecte que connaissent la Communauté et l'AELE est une bonne chose. On s'étonnera toutefois qu'il ait fallu y contraindre le Conseil fédéral et plus particulièrement M. Stich.

Au niveau parlementaire, ce n'est pas un exploit en soi. Deux fois déjà, sous Georges-André Chevallaz, les Chambres avaient dit oui à la TVA. Mais cette fois-ci, l'enjeu n'est plus helvético-suisse seulement. De l'arrière-plan, l'Europe communautaire passe au premier plan.

Un nouvel échec ne serait donc plus perçu comme un bégaiement, mais comme une impuissance.

Avec *Entreprise romande*, nous nous étions placés dans cette perspective. L'échéance européenne, qui exige que l'obstacle soit franchi, impose un accord en profondeur entre les composantes politiques suisses. Le pire serait qu'une minorité soit invitée, par chantage, au nom de l'Europe, à refouler son opposition. Nous avons à titre de vérification, sans complaisance, procédé à l'exercice d'un consensus possible. Nos lecteurs en connaissent les termes (*voir DP n° 1006*). Comme l'introduction de la TVA représente un accroissement de la charge de tous les consommateurs, elle doit avoir pour compensation un allègement de la fiscalité directe (à nos yeux sur le bas du barème, ou sur les déductions familiales) et, comme les plus pauvres ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct, un geste social bien ciblé, notamment par le moyen de l'assurance-maladie, en est l'indispensable accompagnement.

Rien de tout cela dans le paquet qui a été ficelé. Certes, dès qu'il s'agit d'un nouvel impôt, et la TVA est perçue comme tel, chaque camp doit surmonter des réticences. La gauche a une vieille allergie aux impôts de consommation et la droite doit convaincre les corporations qui lui sont proches, artisanat, hôtellerie, métiers. Par exemple, l'hôtellerie fera valoir que, dans la comptabilité nationale, elle procure des devises comme l'industrie d'exportation. Mais alors que les exportateurs verront leur charge allégée par suppression de la taxe occulte, les hôteliers verront leur coût final augmenter.

On dit aussi que la gauche aurait obtenu l'assurance que l'impôt fédéral direct sur les sociétés sera modifié pour que les bénéficiaires soient frappés proportionnellement et non plus selon le système de l'intensité du rendement. Cet amendement alourdira la charge fiscale des banques.

Mais il n'en demeure pas moins que les consommateurs passeront à la caisse, sans contrepartie sociale, pour deux milliards supplémentaires qui allégeront d'autant l'industrie d'exportation et les clients des banques.

La prétendue neutralité de la réforme, selon laquelle on ne toucherait pas aux grandes masses, celle de l'impôt direct et celle de l'impôt indirect, est un leurre, qui dissimule un transfert socialement inéquitable.

On se demande comment le groupe socialiste peut l'accepter. Il est paradoxal qu'il attende dans le futur du rapprochement avec l'Europe des innovations significatives, alors que dans l'immédiat, au nom du consensus européen, il se laisse imposer une réforme rétrograde par rapport à tous ses combats antérieurs.

A quoi servent les lendemains qui chantent, si l'on sacrifie les exigences d'aujourd'hui.

Le pendu n'est pas la meilleure manière de tendre la corde.

Indifférence générale pour une révision totale

(y) Six ans après la première version, les professeurs Alfred Kölz (Zurich) et Jörg-Paul Müller (Berne) viennent de livrer leur nouveau projet de Constitution fédérale. Même inspiration, avec divers rajouts significatifs. Accueil d'une indifférence encore plus grande, aussi totale que la révision proposée de notre charte fondamentale.

Comme la première, cette seconde édition de la Constitution fédérale est dédiée à leurs enfants par ces messieurs les professeurs qui veulent ainsi marquer l'orientation générale du projet: ouverture (sur l'avenir, l'environnement, le monde) et démocratie (droits fondamentaux, institutions, égalité hommes-femmes). Le texte est clair, aisément lisible, axé sur l'essentiel, fait pour plaire aux citoyens, aux écologistes, aux internationalistes, aux féministes. On y respire l'air frais des idées pas nouvelles, mais nécessaires.

Dans ce pays où le droit se veut pragmatique et aussi peu proclamatoire que possible, voilà qu'un projet, à l'instar d'ailleurs de celui de la commission Furgler en 1977, réaffirme les libertés fondamentales, garanties en ordre dispersé dans notre Constitution actuelle qui en donne une «présentation pointilliste» (comme dit Jean-François Aubert) et très incomplète. Mais l'affirmation de droits, fussent-ils fondamentaux, ne va pas sans la prise en considération de certaines limites. A cet égard, le projet Kölz-Müller fait clairement la distinction entre les manifestations essentielles de la personnalité humaine qui bénéficie d'une protection absolue et les autres droits fondamentaux, auxquels certaines restrictions peuvent être apportées au nom d'un intérêt public prépondérant et en respectant bien sûr les principes généraux du droit.

Par rapport à la première version de 1984, la seconde édition comprend certaines adjonctions intéressantes, à commencer par la protection des citoyennes et des citoyens contre la surveillance de l'Etat, la protection juridique des enfants, la protection du climat et une meilleure garantie pour les langues et cultures minoritaires dans notre pays.

Au chapitre des institutions fédérales, les propositions de réforme récemment

présentées par les professeurs-parlementaires Rhinow et Petitpierre sont reprises dans leur essence, mais non sans réflexion et nuance.

Concrètement, le projet Kölz-Müller s'accompagne d'un appel lancé par l'Association pour la réforme de la Constitution (ARC) en vue d'inscrire dans la Constitution actuelle deux nouveautés importantes: la possibilité de faire élire une assemblée constituante et d'introduire l'initiative législative, le tout... pour le 700^e anniversaire de la Confédération. Cette double idée d'une révision partielle et immédiate est évidemment irréalisable dans le délai sou-

haité — et d'ailleurs souhaitable. Mais ceux qui font ces propositions n'en ont cure, s'étonnant même que leur conception de l'utopie 91 ne soit pas retenue.

Il faut dire que tout le projet, celui des professeurs comme les mesures d'accompagnement de l'ARC, n'a même pas eu l'honneur d'un salut de politesse ou d'une réaction ironique. Rien à la surface des calmes eaux helvétiques. Le dossier est tombé dans l'indifférence générale la plus humiliante. Cet accueil en dit long sur notre incapacité d'accepter les réformes qui pourtant s'imposent. La Suisse se trouve comme paralysée face aux échéances que lui donne l'Histoire. A défaut d'efforts spontanés de réflexion et de retour sur nous-mêmes, nous subissons des contraintes extérieures, à commencer par celles de l'Europe vers laquelle nous nous lançons avec l'espoir secret qu'elle provoquera le choc salutaire.

Drôle de pays qui n'a pas la force de se regarder en face, mais qui trouve la témérité d'affronter les chocs en série, avec tous les plus redoutables effets de domino. ■

ARC, case postale 2007, 6002 Lucerne.

AVIATION

Les nouveaux privilèges

(ag) Dans la concurrence acharnée que se livrent les compagnies aériennes, il faut trouver toujours mieux. Or la sécurité (tant mieux) et même les prestations à bord tendent à se niveler. Qu'offrir de plus à la jet society que l'on désire fidéliser?

Swissair, comme l'expose la NZZ du 20 novembre, a créé un club d'usagers, le Swissair Travel Club (STC). Pour qu'il soit attractif, il doit être sélectif. En font automatiquement partie ceux qui contribuent par année pour 25'000 francs au chiffre d'affaires de Swissair ou qui font 24 vols européens aller et retour. Il y a aussi des cartes transmissibles (Company Card) à disposition des collaborateurs des sociétés qui contribuent pour 4 millions par année aux rentrées Swissair.

Concernant les avantages, passons sur la prise en charge facilitée des bagages,

l'accès à tous les guichets quelle que soit la classe ou la possibilité de commander des cartes de visite dans toutes les langues du monde. Banal. Sont organisés aussi des programmes de vacances, très révélateurs du style jet society. L'anniversaire de Mozart, célébré à Vienne et Prague cotoie le trekking en Amazonie (sic) et le voyage culturel en Albanie (resic).

Plus significatif, la garantie de place. Si vous vous inscrivez 48 heures à l'avance, une place vous est garantie absolument, éventuellement avec surtaxe si vous voyagez au tarif normal. A défaut du respect de ce délai, vous êtes porté sur la liste d'attente, mais automatiquement en premier rang.

Etranges privilèges. Car ils ne consistent pas à donner des attentions supplémentaires à ses clients, mais à en favoriser certains au détriment des autres.

Quand vous n'obtiendrez pas, malgré une demande de réservation faite tôt, le vol désiré, demandez-vous combien de membres du Swissair Travel Club ont décollé avant vous. ■

Des directives floues

(p) Dans notre article sur les dépassements de crédit de Rail 2000 (DP n° 1015), nous réclamions du Conseil fédéral l'adoption d'une convention-cadre réglant avec les cantons concernés les problèmes qui surgissent lors du remplacement d'une desserte ferroviaire par un service routier. Un document qui répond partiellement à ce vœu était adopté par le Département fédéral des transports, de l'énergie et des communications, sans grand bruit peu avant la parution de notre article; il s'agit des *Directives sur l'aménagement du transport régional des voyageurs des Chemins de fer fédéraux*.

Depuis un certain temps, des bus circulent parallèlement à la ligne du Gothard en remplacement de trains régionaux. En l'occurrence, il s'agit de décharger les voies pour laisser passer un nombre croissant de trains assurant le transit des marchandises entre le nord de l'Europe et l'Italie. La manière dont a été mise sur pied l'offre de remplacement — le nombre de trains régionaux remplacés par des bus étant appelé à augmenter en juin prochain — laisse penser que l'intérêt des populations locales ne vaut pas grand-chose face aux tonnes de marchandises. Certes, la pesée d'intérêts est vite faite: nous ne pouvons en même temps refuser les normes européennes de poids et d'heures d'ouverture au trafic routier et invoquer la qualité de la desserte de quelques localités secondaires pour ne pas adapter l'offre de transport de feroutage à la demande. Mais il n'empêche que la qualité globale de la desserte — lieux d'arrêt, transport des bagages et des bicyclettes, ponctualité, etc — doit être maintenue, ce qui, au dire des populations concernées, n'a pas été le cas.

«Sans autre forme de procès»

Les directives fédérales ne permettront pas de résoudre ce problème à satisfaction, puisque les CFF se voient reconnaître le droit de recourir au bus «sans autre forme de procès» pour remédier à des goulets d'étranglement «limités dans le temps». Dans le cas du Gothard, les goulets sont certes limités dans le temps, mais dureront tout de même jusqu'à la mise en service d'un nouveau tunnel, ce qui prendra une vingtaine d'années...

D'autres cas vont se présenter: sur plusieurs tronçons, la circulation de trains directs et Intercity, rentables, est sérieu-

sément limitée par la présence de trains régionaux. Les CFF sont victimes d'un réseau où les mêmes rails servent aussi bien de chemin de campagne que d'autoroute et sur lequel il est, à quelques exceptions près, impossible de dépasser. La régie pourra dans ces cas invoquer un goulet d'étranglement, la qualité de la desserte locale étant diminuée pour assurer une bonne offre de trafic à longue distance.

Il faut é-co-no-mi-ser

Enfin, autre situation prévue par les directives: les économies. Les CFF sont invités à analyser toutes les lignes sur lesquelles la fréquentation est faible et à étudier leur remplacement par un service d'autobus. Les droits acquis en matière de qualité de la desserte sont garantis et il appartiendra aux régions et aux cantons concernés de faire respecter strictement ce principe. L'approche fédérale est pourtant purement économique: qu'il y ait possibilité de gagner quelques sous suffit à justifier un passage du rail à la route. Avec pour conséquence que des lignes délaissées depuis des années par la régie et sur lesquelles la fréquentation est logiquement en diminution sont visées alors que des mesures appropriées pourraient attirer des voyageurs supplémentaires: redéfinition de la localisation des arrêts en fonction des changements intervenus dans l'aménagement du territoire, meilleure accessibilité des stations éloignées des localités à l'aide de navettes ou d'un service de taxi collectif, matériel roulant moins coûteux et plus léger, mieux adapté à la desserte locale, etc. Dans bien des cas, c'est dans une redéfinition régionale du rôle et de l'offre des transports publics qu'une solution doit être recherchée. Or les CFF doivent fi-

nancer le service de remplacement mis en place, mais il n'est pas prévu qu'ils agissent dans un contexte plus global. Cette vision restreinte plaide en faveur de l'idée émise par l'Association suisse des transports (AST): remettre la gestion du trafic régional entre les mains des cantons ou des régions concernées et laisser aux CFF les relations nationales et internationales; les contributions fédérales actuelles devraient être maintenues jusqu'à la définition d'une nouvelle répartition financière incluant le trafic d'agglomération. Et il faudrait évidemment prendre soin de ne pas recréer d'autres situations vaudoises, canton où de multiples compagnies privées avancent en ordre dispersé avec une coordination cantonale insuffisante; il faudrait plutôt prendre exemple sur le canton de Fribourg qui, avec une compagnie cantonale ferroviaire et routière dynamique, connaît les besoins des régions tout en étant mieux équipé pour travailler avec elles. ■

SINGAPOUR

Une gestion musclée

Singapour a toujours su se défendre efficacement contre l'asphyxie de la circulation. Exiguïté du territoire oblige. Taxes douanières et d'enregistrement prohibitives ont contribué à limiter le parc automobile; une taxe pour chaque trajet au centre ville pour décourager les déplacements urbains. Aujourd'hui, Singapour pense social et se propose d'introduire une taxe très réduite pour les véhicules utilisables uniquement en fin de semaine et la nuit et qui seraient munis d'une plaque d'immatriculation spéciale. A l'étude également un système d'enregistrement automatique des déplacements qui permettrait de facturer mensuellement l'impôt en fonction des kilomètres parcourus et de la nature des trajets: pour ce faire chaque véhicule sera équipé d'une puce et des enregistreurs seront installés dans chaque rue. Un système plus que problématique en regard de la protection de la sphère privée. Mais il est vrai que Singapour est un Etat connu pour sa gestion musclée.

Conjoncture favorable

(cfr) Dans une conférence de l'Association des diplômés de sciences économiques, politique et sociales de l'Université de Neuchâtel, M. Jacques Forster, directeur de l'Institut universitaire d'études du développement, s'est montré optimiste pour l'évolution du tiers monde.

«Travailleur de la coopération» depuis 25 ans, M. Forster a d'abord montré que nos désillusions étaient à la mesure de nos illusions. En effet, dans les années cinquante, on s'imaginait qu'il suffirait d'une génération pour réduire l'écart entre pays du Nord et du Sud. Cet optimisme relevait d'une volonté politique des grandes puissances pour faire accepter à leurs contribuables les dépenses de coopération qui en fait s'inscrivaient dans la lutte d'influence de la guerre froide. Non seulement les objectifs n'ont pas été atteints mais l'aide a été détournée pour servir des buts politiques et commerciaux tout en soutenant des gouvernements autoritaires et corrompus. Les donateurs n'ont pas non plus rempli quantitativement leurs promesses puisqu'en moyenne 0,35% du PNB est affecté à l'aide publique soit la moitié de l'objectif de 0,7% fixé en 1970. D'autre part, les stratégies étaient simplistes, s'appuyant sur la seule croissance économique et ignorant les problèmes structurels et socio-culturels. A cela s'est ajouté dans les années huitante une conjoncture internationale particulièrement défavorable: baisse du prix des matières premières, protectionnisme, hausse des taux d'intérêt qui ont rendu l'endettement insoutenable et ont entraîné des politiques d'austérité remettant ainsi en cause les progrès accomplis.

Cependant, dans tous les domaines des progrès ont été accomplis. Dans celui de la santé, l'espérance de vie a augmenté d'un tiers. L'alphabetisation a passé de 40 à 60%. Les revenus ont augmenté de 3%. Mais ces progrès sont encore très insuffisants et dans certains cas ont été mangés par l'accroissement démographique.

La crise du développement se fait sentir dans le tiers monde mais aussi dans les pays industrialisés. En même temps qu'on aidait les pays pauvres à s'intégrer dans l'économie mondiale, à adopter nos modes de production et de consommation, on se rendait compte que ce

système n'est pas viable et qu'il faut subordonner l'économie à une saine gestion des ressources naturelles. Sur le plan de la pollution par exemple, on a pris conscience que le monde ne fait qu'un. En même temps qu'on impose des normes pour les voitures, le chauffage et l'industrie, il faut aider les pays en développement à mettre au point et à produire des carburants qui leur permettent de cuisiner sans détruire les forêts tropicales. Si on ne le fait pas, nos efforts seront annihilés. Leur intérêt est donc le même que le nôtre.

JUSTICE GENEVOISE

Un climat de confiance

(jpb) Entré en fonction le printemps dernier à la suite d'une élection populaire disputée, le socialiste Bernard Bertossa imprime tranquillement sa marque à la fonction de procureur général de la République et canton de Genève. Cela ne va pas sans grincements du côté de certains squatters ou locataires en rupture de bail qui s'étonnent de le voir ordonner leur évacuation.

C'était bien mal connaître Bertossa que de croire que ses convictions pourraient l'amener à ne pas respecter la loi qu'il a prêté serment d'appliquer. Mais c'est lui faire un mauvais procès que de voir en lui un suppôt des spéculateurs et propriétaires. Pour n'être qu'un épiphénomène par rapport à ses intentions en matière de politique judiciaire, l'attitude du procureur général dans ce dossier n'en est pas moins exemplaire.

Car s'il fait évacuer dans certains cas des logements occupés, Bernard Bertossa a aussi décidé d'assumer, au nom du pouvoir judiciaire, le refus d'évacuer lorsque cela aurait eu pour conséquence de laisser des logements vides. Dans d'autres cas, l'ordre d'évacuation était assorti de conditions strictes, notam-

De même pour l'immigration. Celle-ci nous a fait prendre conscience des problèmes démographiques et des disparités de traitement nationales.

Mais l'optimisme de Jacques Forster ne s'arrête pas là. La fin de la guerre froide va entraîner une réduction des efforts d'armement. On risque par contre d'assister à des conflits régionaux et l'aide aux pays de l'Est va engloutir des sommes faramineuses. Si les Etats-Unis et le Japon vont diminuer leur coopération au tiers monde au profit de celle de l'Europe orientale, ce n'est pas le cas de la CE qui a annoncé des augmentations allant de 45% pour l'Afrique à 80% pour l'Amérique latine et l'Asie.

Pour Jacques Forster, la coopération est la seule façon de gérer à l'échelle mondiale les problèmes de migrations, de ressources naturelles, et de technologie pour lutter contre la pollution. La sauvegarde des intérêts communs remplacera les luttes d'influence. ■

ment l'engagement du propriétaire de commencer des travaux. Ainsi Bernard Bertossa fait-il prévaloir l'intérêt public à remettre des logements sur le marché et à permettre à des chantiers bloqués de démarrer, sur l'intérêt privé d'anciens locataires récalcitrants ou de squatters. Leur démonstration politique était certes judicieuse, mais elle ne doit pas avoir pour conséquence d'empêcher des rénovations nécessaires ou des constructions dont Genève a besoin. Finalement, cette situation claire est plus favorable que l'attentisme ou les décisions qui n'étaient pas destinées à être appliquées auxquelles on s'habitue.

Prendre ses responsabilités, c'est une morale en action qui se traduit par un rôle plus actif du procureur général. Qui entend d'abord prêcher par l'exemple de la rigueur, de la transparence, de l'efficacité et de l'indépendance, les quatre volets du programme de réformes de la justice pénale sur lequel Bertossa a été élu. Cela signifie une présence accrue dans sa tâche de chef de la police judiciaire ou dans les procédures (par exemple en suivant l'évolution des gros dossiers auprès des juges d'instruction) et l'établissement de relations étroites avec les autres acteurs de la répression pénale sur le plan de l'entraide judiciaire internationale ou de l'exploitation des enquêtes du Ministère public fédéral. L'élection de Bertossa incarne en

Le moratoire, mode d'emploi

(jd) L'acceptation de l'initiative populaire pour un moratoire nucléaire et la volonté affichée par Adolf Ogi de stabiliser la consommation d'énergie d'origine fossile et de ne pas accroître l'importation d'électricité impliquent une stratégie d'action adéquate. C'est l'occasion pour le Conseil fédéral de sortir des tiroirs le rapport d'experts sur les scénarios énergétiques, rapport qu'il avait commandé mais jamais utilisé. Dans ce rapport, un scénario, celui dit du moratoire, correspond bien à la situation actuelle.

Rappelons que les experts ont travaillé en tenant compte de conditions précises imposées par le gouvernement:

- pas d'importation supplémentaire d'électricité;
- pas de recours à de grandes centrales alimentées par des énergies fossiles;
- pas d'augmentation de la consommation d'énergie fossile;
- pas d'augmentation des émissions polluantes;
- pas de développement significatif des ressources hydro-électriques.

Dans le scénario du moratoire, il s'agit de remplacer ou d'économiser l'équivalent de 3,5 grandes centrales nucléaires. Deux solutions disponibles: produire de

l'énergie par des centrales chaleur-force et complémentarément développer les énergies renouvelables; utiliser plus rationnellement l'énergie.

Pour réaliser les objectifs de stabilisation, les experts ont dressé l'inventaire des mesures nécessaires:

- des normes de qualité
 - sur la consommation d'énergie de chauffage des bâtiments,
 - sur la consommation d'électricité dans le secteur tertiaire,
 - sur le rendement énergétique des appareils ménagers;
- des installations-pilotes et des services d'analyse pour l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et l'artisanat;
- un impôt sur l'énergie de 10%;
- la tarification de l'électricité au coût marginal (*lire l'encadré*).

Les normes proposées par les experts se réfèrent à des technologies existantes et ne s'appliquent qu'aux nouveaux équipements et aux rénovations importantes. En règle générale les mesures évoquées sont économiquement rentables.

Ce scénario a été rendu public il y a plus de deux ans. Aujourd'hui le temps presse. Pour qu'à l'échéance du moratoire nous puissions faire un véritable

choix à l'égard de l'énergie nucléaire, il est indispensable d'agir avec rapidité et efficacité. Bref le moratoire ne doit pas prolonger la période d'indécision qui a trop longtemps caractérisé la politique énergétique mais être l'occasion d'un véritable apprentissage technique et social. ■

Les coûts marginaux correspondent aux frais occasionnés par la livraison d'un kilowattheure supplémentaire. En général la production d'un kilowattheure dans de nouvelles centrales revient plus cher que dans des centrales existantes. Il est logique de refléter cette réalité dans les tarifs, afin de donner aux consommateurs un «signal» correspondant à la réalité économique.

Concrètement, l'introduction de cette tarification aurait pour résultat:

- D'augmenter le prix de l'électricité en hiver et le diminuer en été.
- De diminuer la différence de tarifs entre le jour et la nuit.
- De diminuer la différence de tarifs entre petits et gros consommateurs.
- D'augmenter le prix de l'électricité pour le chauffage et l'industrie.

Extrait de *Les choix énergétiques*, une brochure consacrée au rapport du groupe d'experts sur les scénarios énergétiques. A commander à l'OCFIM, 3003 Berne.

quelque sorte l'évolution de la fonction du procureur général, qui n'est plus tant, dans sa tour d'ivoire, le représentant outragé de la société policée face à l'horreur des crimes de sang, mais le patron d'une lutte serrée contre la criminalité économique, c'est-à-dire avant tout le recyclage des énormes revenus des trafics internationaux. Il s'agit d'adapter la structure pénale à l'importance de la place financière genevoise. Tout cela n'est souvent pas spectaculaire. Bertossa mène de front sa mise au courant et la liquidation d'affaires anciennes qui empoisonnaient l'atmosphère (le dossier de l'Union internationale pour la protection de l'enfance, par exemple), la gestion du pouvoir judiciaire pour tirer le maximum des moyens disponibles et enfin la préparation de l'avenir. Mais le nouveau procureur général a, déjà, su insuffler un nouveau climat générateur de confiance. ■

INNOVATION

Le soleil vaudois

(pi) Les principes retenus par la législation sur les améliorations foncières sont déjà à l'origine de nombreux projets aberrants, notamment dans la construction de chemins pour la desserte de parcelles agricoles ou de pâturages. Comme c'était subventionné, on ne cherchait pas d'autres moyens d'arriver au même but, par exemple une intervention plus douce et un indemnisation du paysan ainsi défavorisé. C'est fort de ce même principe que le Conseil d'Etat vaudois répond à une question du député écologiste Pierre Santschi. Ce dernier se demandait pourquoi des chalets d'alpage allaient être reliés au réseau électrique alors que l'utilisation d'énergie solaire semblait possible. C'eût été l'occasion d'expériences intéressantes et d'une publicité bienvenue pour une

forme d'énergie qui a, dans les discours sinon dans les faits, les faveurs officielles.

Position du Conseil d'Etat: le rapport faisant état d'une possible alimentation par panneaux photovoltaïques a été «déposé après coup» par le WWF et il sous-estimait les besoins en énergie. C'est donc que le canton n'a pas cru bon de faire cette étude lui-même en tenant compte des besoins réels en électricité. C'est dommage.

Mais l'argument massue, à la logique implacablement vaudoise, est autre: les subventions au titre «améliorations foncières» prennent en charge les investissements, mais pas les frais d'exploitation. Or une solution solaire coûte moins cher à la construction, mais est plus coûteuse à l'exploitation. Ce cas banal est révélateur de l'immense force conservatrice de ce canton où la loi sert avant tout à empêcher que les choses n'avancent trop vite. ■

La paix et le capital

Il n'y a plus d'endroit où l'on se rend, il n'y a plus de sujet que l'on aborde sans qu'un participant, à un moment ou à un autre, ne finisse par lâcher: «De toute façon, dans quelques années, nous ferons partie de la Communauté».

Quelquefois, on devine dans ce propos l'expression d'un espoir; à d'autres occasions, celle d'une résignation. Mais dans (presque) tous les cas, les gens semblent désormais considérer l'Europe (occidentale pour le moment) comme le cadre approprié pour débattre valablement des questions posées, qu'elles soient scientifiques, industrielles, financières, écologiques, économiques ou sociales.

Le sujet n'est plus tabou

Transparaissent deux idées. D'un côté, la société helvétique est bloquée. Une pression extérieure est nécessaire pour la faire bouger. D'un autre côté, la dimension continentale est désormais la seule possible pour tenter de résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Qu'importe que ces opinions soient justes ou fausses. Qu'il y ait contradiction entre le fait de parler d'une société politiquement bloquée, et de penser qu'elle pourrait majoritairement décider de rallier le drapeau européen. Que si beaucoup de problèmes ont effectivement une dimension continentale, et même souvent mondiale, l'adhésion à la Communauté n'est pas une condition indispensable pour participer à leur solution.

Ce qui est important, en fait, c'est simplement que le sujet ait cessé d'être tabou, qu'il alimente les réflexions, qu'il soit enfin porté sur la place publique, que les Suisses, par conséquent, commencent à se poser la question de leur place et de leur rôle dans l'Europe de demain.

Calcul trivial, mais légitime

Les avantages et les inconvénients de rester Suisses ou de devenir Européens — ou de rester Suisses tout en devenant Européens — ne sont pas encore très clairs pour beaucoup.

Le calcul est un peu trivial de savoir ce qu'il y a à gagner et ce qu'il y a à perdre. Mais il est légitime. On ne s'embarque pas ainsi sans peser longuement le pour et le contre. Souveraineté, neutralité, fédéralisme, démocratie directe, politique de concurrence, recherche scientifique, développement économique et social, politique monétaire, emploi, protection contre les licenciements, participation des travailleurs, statut des travailleurs étrangers, égalité entre homme et femme, transports, environnement, protection des consommateurs.

Liste incomplète, mais impressionnante, de thèmes où l'on se trouverait plutôt mieux pour certains, plu-

tôt moins bien pour d'autres en adoptant les règles communautaires.

Deux autres considérations, trop rarement évoquées, doivent être abordées dans le cadre de ce débat. La première est la possibilité de participer à un projet dont on peut raisonnablement estimer qu'il assurera une longue période de paix à notre continent. La Charte de Paris signée la semaine dernière par les 34 pays participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est un nouveau pas important dans cette direction. Mais il est insuffisant.

Pax europeana

En l'absence d'une structure institutionnelle stable et puissante, la «balkanisation» du continent est sinon probable, du moins possible. Elle comporterait de sérieux risques potentiels de conflits. Ni CSCE ni Conseil de l'Europe ne sont ou ne seront cette structure institutionnelle stable et puissante. Seule la Communauté offre cette perspective.

Cette observation ne signifie pas encore que la Suisse doive y adhérer. Elle peut (pourrait) continuer de se contenter de vivre sous le parapluie défensif que lui offrent les pays voisins. Mais ce qui était une attitude sage du temps de la guerre froide et de l'affrontement des blocs passera plus difficilement dans un contexte d'unification progressive du continent.

A remarquer aussi que dans cette éventualité, l'Europe pourrait peser d'un plus grand poids dans les affaires du monde et contribuer à ce qu'ailleurs aussi on renonce à l'emploi de la force pour régler des différends qui continueront de surgir.

Or la paix et la diminution des tensions internationales sont la condition nécessaire non seulement pour bâtir un monde meilleur, mais aussi pour aider à combattre le sous-développement et préserver (ou rétablir) les équilibres écologiques de la planète.

La seconde considération est la nécessité de parvenir à maîtriser autant que faire se peut la toute-puissance de l'argent.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

Charlotte Feller-Robert (cfr)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jean-Louis Cornuz

L'invité de DP: Jean-Pierre Ghelli

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 **Vidéotex:** 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Des écrivains impossibles

Certes, le communisme est mort et l'économie de marché s'impose comme la seule organisation possible des échanges économiques. Mais il n'en résulte pas que le capital doit continuer de régner sans partage sur nos destinées individuelles et collectives. Que sert la critique des multinationales qui organisent l'espace économique sur la base de considérations privées et d'intérêts immédiats, si l'on ne se donne pas les moyens de leur opposer un contre-poids crédible?

La Communauté, qui n'est pas encore le grand marché homogène prévu pour 1993, et n'est par conséquent toujours pas dotée des nécessaires pouvoirs de régulation qui en découlent, ne remplit pour le moment que partiellement ce rôle. Mais l'intention existe.

Les multinationales ne pourront plus se rir de la volonté exprimée par les autorités du plus grand marché au monde comme elles peuvent le faire actuellement des volontés manifestées par les gouvernements nationaux — à supposer qu'ils en aient.

Riccardi Petrella, dans *Le Monde diplomatique* d'août 1989, résumait bien cette problématique: «*Tout le monde a finalement conscience et "accepte" que les grandes sociétés et leurs réseaux soient devenus les institutions qui gouvernent la technologie et l'économie mondiales, sortes d'Etats mondiaux sans en avoir les responsabilités*». Formidable défi lancé à la démocratie qui ne pourra être relevé qu'à condition de faire preuve de volontarisme politique. Ce qui amenait Riccardo Petrella à considérer que «*la constitution d'un Etat européen fédéral, en mesure d'assurer une régulation politique à l'échelle du Vieux Continent, serait un pas en avant considérable*».

Une Suisse non membre de la Communauté européenne serait une spectatrice de ces changements souhaitables et souhaités. Ce n'est pas précisément une perspective enthousiasmante.

Jean-Pierre Ghelfi

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Pierre Ghelfi est économiste et député au Grand Conseil neuchâtelois.

Je dois malheureusement le dire: Lova Golovtchiner est quelqu'un d'impossible. Je le savais déjà: quand je me suis rendu aux USA, en 1967-68, pour y enseigner la littérature française à la State University de Stony Brook, il m'avait remplacé au Gymnase de la Cité... Et quand je suis revenu, je suis tombé sur des classes auxquelles il avait commencé de lire *Les Fleurs bleues* de Raymond Queneau. Et naturellement, les élèves voulaient que je poursuive la lecture. Mais lire *après* Lova — malgré tous mes efforts, impossible! Le ton, inimitable, n'y était pas...

Eh bien, impression confirmée avec *On est rien* (La Tartine Boulimie 82-90), qui vient de paraître chez Favre. Comment rendre compte d'un livre — 55 chapitres — où tout est dans le ton; où chaque mot compte? Aussi vais-je me contenter de critiquer. Je le dis tout net, cher Lova, vous manquez d'humilité. Ainsi, ce que vous dites de la petite mère Geneviève Virgiliova Aubry...: que le Bon Dieu ne l'a pas créée à son image... Je dirais plus modestement que, dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas possible de discerner les raisons que la divine Providence a pu avoir de l'envoyer ici-bas... Peut-être pour le rachat de ses péchés — mais alors, c'est que lesdits dépassent l'imagination.

Quoi qu'il en soit, le lecteur retrouvera avec un plaisir exquis telle «tartine», tel sketch, qui avait fait sa joie — à propos de Sa Sainteté Jean-Paul II, dont Henri Guillemin dit très bien qu'il est un défenseur de la famille presque vaincu que Zola — lequel, dans son roman *Fécondité*, nous montre l'héroïne entourée de ses 150 et des poussières enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants — qui dit mieux? Ou encore à propos de Mariette Paschoud: «Je vous salue Mariette» et «Paschoud suite». Sans compter une merveilleuse modernisation de «La Venoge», du non moins merveilleux et regretté Gilles! Autre bonhomme «impossible»: Etienne Barilier...

Le voyant faire paraître l'an passé deux livres — non: trois! — je me disais que j'allais avoir la paix cette année 90... Bien à tort. Voici *La Crique des Perroquets* (L'Age d'Homme). Le ciel en soit

loué; ce «conte» ne compte «que» 94 pages... Mais très attachantes!

Un couple de jeunes mariés, lui archéologue, admirateur de Victor Segalen, et elle amoureuse, mais intelligente, et fine, et ouverte aux recherches de son mari — et à ses lubies — se rend pour son voyage de noces sur un îlot désert de l'Océanie, où ils surprennent des perroquets, parlant apparemment une langue très ancienne — apprise comment? — dérivée du sanscrit, peut-être. Ils décident de s'attacher au déchiffrement de cet idiome — on songe un peu à *L'Île aux Oiseaux de fer*, de mon très cher André Dhôtel — et si mystification il y a, ils n'en reçoivent pas moins, grâce à la jeune femme (Monique ou Cynthia, je ne sais plus) un message admirable, propre à guérir le jeune homme de ses billevesées:

Tu ne comprends pas la réalité (...)

Tout est de l'Etre

Tout est de Dieu

Humain, veuille vivre

Dieu t'espère...

Un livre à lire très rapidement — et à relire. ■

MÉDIAS

Polyrama, un périodique de l'EPFL, a récemment consacré plus de vingt pages au problème de l'infinitésimale représentation féminine, tant parmi les étudiant-e-s que parmi les professeurs. On ne peut que s'en réjouir, d'autant que le dossier a été distribué aux élèves de certains gymnases. Polyrama, EPFL, 1015 Lausanne.

Le journal gratuit *Gab plus* a une édition frontalière diffusée dans la région de Pontarlier des deux côtés de la frontière, dont à Vallorbe en particulier. La composition est faite en France et l'impression à Yverdon.

La seule radio de quartier admise dans l'essai en cours actuellement est *Radio Riesbach* à Zurich. Elle cessera d'émettre à fin mars 1991 faute de renforts pour les bénévoles qui s'en occupaient.

Propos actuels d'un popiste

Il n'est pas impossible que la seule chose sensée exprimée par l'ancien conseiller d'Etat René Meylan dans vos colonnes la semaine passée soit son titre: «Propos désuets d'un anti-communiste primaire». Outre que tout ce qui est exagéré est souvent insignifiant, il faudra bien un jour que l'on s'interroge sur le détour psychologique qui veut que les êtres les plus dogmatiques ou staliniens quand ils sont membres d'un «parti communiste», en deviennent les plus ardents détracteurs... lorsqu'ils le quittent.

Pour le reste, la désuétude des propos de René Meylan est frappante. Les observateurs, même les plus éloignés du PST-POP, reconnaissent que le renouveau intervenu dans la stratégie, la pratique politique et parmi les responsables de ce parti est profond. Il tient à l'arrivée de nouveaux militants qui ont pris des responsabilités, à la pratique de l'ouverture permanente des structures (non seulement lors de la composition des listes électorales), à des progressistes et sympathisants, à un «regard intérieur» critique sur son propre fonctionnement. Tranquillement, peut-être trop «à la Suisse», une perestroïka s'est enclenchée depuis une bonne dizaine d'années, qui fait que certains ne reconnaissent pas le parti auquel ils ont adhéré dans leur jeunesse. Et cette remise en question interne s'est poursuivie avec un militantisme, pour le moins actif, et bien perçu par la population dans de nombreuses régions de notre pays.

Le prochain congrès du PST-POP de mai 1991, dont la discussion a commencé, pourrait bien être, si les membres le confirment, celui de l'abandon du centralisme démocratique et de la notion bien ambiguë de «socialisme scientifique». Deux éclairages non exhaustifs de notre discussion, qui sont en soit révélateurs de la profondeur des interrogations. Que nous sommes loin du parti ayant une réponse politique sur tous les sujets, que certains ont peut-être connu, mais qu'un adhérent comme moi, post soixante-huitard, n'a pas rencontré. Pour autant, le PST-POP n'est pas en train de devenir un parti

comme les autres dans cette arène politique souvent nauséabonde. N'en déplaise à certains, ce qui est en train d'accoucher, c'est un parti plus révolutionnaire, qui ne remette pas aux calendes grecques des objectifs de société (égalité hommes-femmes, autogestion, dépérissement de l'Etat et de l'armée) qui ont été depuis longtemps abandonnés par d'autres forces de gauche.

Car le véritable déficit pour l'ensemble des forces de gauche, c'est le manque de perspectives politiques, proposées à la population, notamment aux jeunes. Comment voulez-vous que la gauche soit attractive quand une part essentielle du combat du PS se concentre sur le maintien de ses sièges parlementaires et du système de la collégialité avec les partis bourgeois? Comment voulez-vous que la gauche soit un pôle mobilisateur, lorsque la population apprend à quel point le PS a été mêlé à tous les niveaux au système de fichage des citoyens, ou à l'establishment politique avec les révélations toutes récentes de la CEP 2? Ce sont là des questions essentielles, qui causent un tort considérable à l'ensemble du combat de la gauche, et mettent à mal l'espoir d'un changement dans la population. Je demande publiquement: quand donc le PSS fera-t-il aussi sa perestroïka? Osera-t-il, par exemple, un jour demander lui-même la réhabilitation officielle de tous ces hommes et femmes, fonctionnaires fédéraux, qui ont subi les fameux *Berufsverbot* de 1952, qui ont été prononcés avec son consentement?

Le mérite du mouvement écologique dans sa diversité, et de l'opposition de gauche du PST-POP, c'est de remettre à l'ordre du jour des perspectives pour un profond changement de société, écologique et social. La gauche a besoin du pluralisme, elle fait partie de la tradition du mouvement ouvrier socialiste, communiste ou libertaire. Le rôle d'aiguillon que peut jouer le PST-POP à la gauche du PS, le rôle de porte-voix que peut être le PST-POP pour les «anciens ou nouveaux pauvres» de ce pays, le rôle de rassemblement mobilisateur des diverses sensibilités (rouge-rose-verte), tout cela n'est pas tombé d'un chapeau de clown, mais de la nécessité politique. Ce sont ces faits-là qui sont incontournables.

Josef Zisyadis,
secrétaire cantonal du POP vaudois,
député

Transparence ou obscurantisme ?

A propos du recensement (DP 1015 et 1016).

Je me félicite de l'attitude positive de DP concernant le recensement. Il fournit un minimum d'informations sur la société dans laquelle nous essayons de vivre, et ce non seulement à l'Etat, mais à nous tous quand nous cherchons à rendre cette société un peu plus transparente. Il y a en fait un double enjeu: sur un plan général, celui précisément de la transparence de la société pour elle-même — s'opposer à l'information, c'est opter pour l'obscurantisme. Le prix que l'on payerait, par la mise en question de la validité du recensement, pour donner un avertissement à l'Etat fouineur me paraît de loin dépasser la valeur politique de pareille démarche. Ce d'autant plus que sur un plan plus concret, l'enjeu est non moins crucial: il s'agit de savoir si les informations pertinentes restent publiques et généralement accessibles ou si elles deviennent un privilège privé, monopolisé par les firmes et institutions qui peuvent se payer des enquêtes. Une seule indication pour illustrer le réalisme de cette optique: en 1989, le chiffre d'affaires des instituts de sondage en Suisse — qui effectuent également les enquêtes d'envergure entreprises par des scientifiques et les micro-recensements de l'Office fédéral de la statistique (OFS) — s'est réparti entre commanditaires privés et publics dans la proportion de 85,3 à 10,5 millions.

En ce qui concerne les enquêtes statistiques par sondage ou «micro-recensement», aucune raison de s'en féliciter: au lieu de consolider cet outil statistique, devenu indispensable dans tous les pays industrialisés depuis 10-20 ans, l'OFS est en train de les saborder, n'ayant pas obtenu les moyens supplémentaires qui permettraient de satisfaire à la fois les demandes statistiques accrues de l'économie et le maintien des micro-recensements. En dépit de nombre de protestations, le programme n'est pas renouvelé et l'équipe compétente qui s'est créée autour de ce projet de rattrapage est menacée de démantèlement. Faut-il pétitionner, manifester, émigrer? Les boycotts de recensement ont de quoi se réjouir.

René Lévy, Mézières.